

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE652

présenté par

Mme Blin, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Hetzel,
Mme Louwagie, Mme Périgault, M. Taite et M. Viry

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition mise en oeuvre par le gouvernement est en réalité ce que l'on pourrait appeler un "DPE agricole".

Les agriculteurs sont les premiers acteurs de l'environnement et protecteurs de la biodiversité. Cette "évaluation" laisse planer un doute et induit que les agriculteurs seraient en quelque sorte "nocifs" pour la nature.

Au regard de cette méfiance suggérée en totale contraction par ailleurs avec l'objectif affiché de l'article 1, cet amendement vise à supprimer ce dispositif non avenu.